

Photovoltaïque : position de la FRAPNA

Conformément à ses statuts, la FRAPNA 07 a pour mission la préservation de la nature, des écosystèmes et de la biodiversité dans une approche holistique. C'est sa raison d'être ; elle est impérieuse et primordiale.

Les avancées scientifiques nous permettent de commencer à découvrir des éléments de la complexité du vivant. Elles nous montrent que nous sommes encore loin d'avoir compris et de maîtriser toutes les interactions, les boucles de rétroaction et tous les effets rebond qui sont à l'œuvre pour assurer la continuité des systèmes vivants de faune, de flore et de fonge. Il s'agit bien là de l'essence de la vie et par là-même de notre propre survie en tant qu'espèce.

Dans l'état d'urgence actuel, la réponse de l'énergie issue du photovoltaïque est intéressante si elle ne vient pas se surajouter aux énergies fossiles, mais bien les remplacer. Tout projet doit d'abord être interrogé sur sa pertinence. Seul un questionnement de nos usages allant dans le sens d'une diminution de notre consommation énergétique peut permettre une évolution positive de la problématique du changement climatique et de perte de la biodiversité.

La FRAPNA 07 est favorable à la pose de panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà artificialisées : toitures de bâtiments déjà existants, ombrières de parkings ou routes déjà bitumés. Ces surfaces sont tout à fait suffisantes pour assurer les productions électriques souhaitées.

Pour ce qui concerne les espaces non artificialisés, quel que soit l'intérêt en termes économiques ou d'abris de biodiversité qu'on leur attribue, la mission de la FRAPNA07 est d'y préserver le vivant en respectant tous les biotopes et sans discrimination d'espèces, de qualité de sols ou de nature de forêts. Il ne nous appartient plus de considérer le vivant en fonction d'un intérêt qui nous est propre mais pour ce qu'il est.

Nous souhaitons qu'aux côtés de la FRAPNA07, le plus grand nombre se joigne à la plus importante mission de notre époque : avoir comme priorité la préservation et la protection du vivant.
